

DEMANDE D'ASSISTANCE JUDICIAIRE TOTALE OU PARTIELLE

(Loi du 7 août 2023 portant organisation de l'assistance judiciaire et portant abrogation de l'article 37-1 de la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat)

ATTENTION : AUCUNE DEMANDE D'ASSISTANCE JUDICIAIRE NE PEUT ÊTRE TRAITÉE UTILEMENT SI LE FORMULAIRE N'EST PAS REMPLI ET SI LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES NE SONT PAS JOINTS !

IL CONVIENT DE JOINDRE A LA PRESENTE DEMANDE UNIQUEMENT DES DOCUMENTS DEMANDES OU NECESSAIRES A L'ETABLISSEMENT DE LA SITUATION FINANCIERE DE VOTRE MENAGE ET RELATIF A L'AFFAIRE POUR LAQUELLE LE BENEFICE DE L'ASSISTANCE JUDICIAIRE EST DEMANDE.

➔ **CE FORMULAIRE DOIT ÊTRE DÛMENT REMPLI.**

(points A, B, C, D et E)

➔ **CETTE DEMANDE DOIT OBLIGATOIREMENT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DE :**

(Prière de consulter l'annexe – point A)

- une copie de la pièce d'identité,
- un certificat d'affiliation du Centre Commun de la Sécurité Sociale de chaque membre du ménage,
- un certificat de propriété de chaque membre du ménage,
- les pièces concernant l'affaire pour laquelle le bénéfice de l'assistance judiciaire est demandé,
- sont à rajouter à la demande, le cas échéant, les pièces justificatives mentionnées dans les notes de bas de page (1) à (10).

➔ **POUR LES MINEURS (moins de 18 ans), il faut uniquement :**

- remplir les informations demandées sur cette page (point A) et répondre aux questions en page 2,
- joindre à la demande une copie de la pièce d'identité.

ATTENTION : LE PRÉSENT FORMULAIRE EST À REMPLIR LISIBLEMENT ET LES DOCUMENTS ANNEXÉS SONT À REMETTRE SANS AGRAFES.

A. RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR D'ASSISTANCE JUDICIAIRE

Nom						
Prénom						
Matricule	Nationalité					
Âge			Sexe	Masculin	Féminin	
Date de naissance			Lieu de naissance			
Numéro et rue *						
Code postal*			Localité*			
Téléphone/Mobile	E-Mail					
Résidence au Luxembourg	depuis la naissance		depuis le		pas de résidence au Luxembourg	
État civil	Célibataire	Marié(e)	En partenariat	Veuf, veuve	Divorcé(e)	Séparé(e)
Situation professionnelle	Salarié(e)	Indépendant(e)	Sans emploi	Retraité(e)	Élève	Etudiant(e)
Employeur	Nom:					
	Adresse:					

* Le demandeur s'engage à notifier sans délai tout changement d'adresse au Barreau et reconnaît la validité de toute notification, qui lui sera faite à la dernière adresse communiquée par lui.

B. RENSEIGNEMENTS SUR LA SITUATION DE FAMILLE ET DU MENAGE DU DEMANDEUR

Mon ménage se compose à ce jour de

adulte(s) et

mineur(s).

B.1 CONJOINT / PARTENAIRE / CONCUBIN

Nom			
Prénom			
Sexe	☐ Masculin	☐ Féminin	Nationalité
Date de naissance			
Numéro et rue			
Code postal	Localité		
Profession			
Employeur	Nom:		
	Adresse:		
Partie adverse ?	☐ Oui (il n'est pas nécessaire de joindre des documents sur la situation financière de la partie adverse) ☐ Non		

B.2 ENFANTS VIVANT DANS LE MÉNAGE

Noms et prénoms	Date de naissance	Profession / Employeur

B.3 ENFANTS HORS MÉNAGE

Noms et prénoms	Date de naissance	Profession / Employeur

B.4 AUTRES PERSONNES FAISANT PARTIE DU MÉNAGE

Noms et prénoms	Lien avec le demandeur	Date de naissance	Profession / Employeur

C. RENSEIGNEMENTS SUR LA SITUATION DE FORTUNE

C.1 REVENUS DE **TOUS** LES MEMBRES DU MÉNAGE (PRIÈRE D'INDIQUER LES MONTANTS BRUTS) (1/2)

Veuillez cocher les cases correspondantes		Revenus du demandeur	Revenus du conjoint / partenaire / concubin	Revenus d'une autre personne faisant partie du ménage	Revenus d'une autre personne faisant partie du ménage
	Nom				
	Prénom				
Le ménage n'a aucun revenu		De quoi vivez-vous ?			
Revenus professionnels (1)		€	€	€	€
Indemnité pécuniaire de maladie (1)		€	€	€	€
Indemnité de chômage (1)		€	€	€	€
Revenu d'inclusion sociale (REVIS) (2)		€	€	€	€
Allocation d'inclusion – REVIS (2)		€	€	€	€
Revenu personnes gravement handicapées – RPGH (2)		€	€	€	€
Pension luxembourgeoise (1)		€	€	€	€
Pension étrangère (1)		€	€	€	€
Rente accident (p.ex. de l'AAA) (1)		€	€	€	€
Forfait d'éducation (1)		€	€	€	€
Allocations familiales (1)		€	€	€	€
Indemnité pécuniaire de maternité (1)		€	€	€	€
Congé parental (1)		€	€	€	€
Bénéficiaire d'une pension alimentaire (3)		€	€	€	€
Propriétaire de biens immobiliers situés au Luxembourg		Valeur unitaire :	Valeur unitaire :	Valeur unitaire :	Valeur unitaire :
Propriétaire de biens immobiliers situés à l'étranger (4)		Valeur:	Valeur:	Valeur :	Valeur :
Propriétaire de biens mobiliers (argent liquide, épargne, actions, obligations, titres, etc.) (4)		€	€	€	€
Revenus provenant de biens mobiliers et immobiliers (loyer, fermage, droit d'habitation, etc.) (4)		€	€	€	€
Autres revenus (spécifier origine et montant) (4)		Origine:	Origine:	Origine:	Origine:
		€	€	€	€

(1) Joindre des pièces justificatives officielles des 3 derniers mois renseignant sur le montant brut du revenu respectif (par exemple : 3 dernières fiches de salaire (s'il n'y en a pas : certificat de revenu du Centre Commun de la Sécurité Sociale) – de chômage – de pension ou autres. NB. des extraits bancaires ne sont pas suffisants).

(2) Joindre une copie du dernier courrier émis par le Fonds National de Solidarité lors de l'évaluation de cette prestation avec le calcul et le décompte annexés à ce courrier.

(3) Joindre des pièces justificatives récentes sur le montant du terme courant de la pension alimentaire perçue avec la preuve de la perception des 3 derniers mois, sinon attestation sur l'honneur quant à l'absence de perception d'une pension alimentaire par le ménage.

(4) Joindre une pièce justificative.

C.1 REVENUS DE TOUS LES MEMBRES DU MÉNAGE (PRIÈRE D'INDIQUER LES MONTANTS BRUTS) (2/2)

Veuillez cocher les cases correspondantes		Revenus d'une autre personne faisant partie du ménage	Revenus d'une autre personne faisant partie du ménage	Revenus d'une autre personne faisant partie du ménage	Revenus d'une autre personne faisant partie du ménage
	Nom				
	Prénom				
Le ménage n'a aucun revenu		De quoi vivez-vous ?			
Revenus professionnels (1)		€	€	€	€
Indemnité pécuniaire de maladie (1)		€	€	€	€
Indemnité de chômage (1)		€	€	€	€
Revenu d'inclusion sociale (REVIS) (2)		€	€	€	€
Allocation d'inclusion – REVIS (2)		€	€	€	€
Revenu personnes gravement handicapées – RPGH (2)		€	€	€	€
Pension luxembourgeoise (1)		€	€	€	€
Pension étrangère (1)		€	€	€	€
Rente accident (p.ex. de l'AAA) (1)		€	€	€	€
Forfait d'éducation (1)		€	€	€	€
Allocations familiales (1)		€	€	€	€
Indemnité pécuniaire de maternité (1)		€	€	€	€
Congé parental (1)		€	€	€	€
Bénéficiaire d'une pension alimentaire (3)		€	€	€	€
Propriétaire de biens immobiliers situés au Luxembourg		Valeur unitaire :	Valeur unitaire :	Valeur unitaire :	Valeur unitaire :
Propriétaire de biens immobiliers situés à l'étranger (4)		Valeur:	Valeur:	Valeur :	Valeur :
Propriétaire de biens mobiliers (argent liquide, épargne, actions, obligations, titres, etc.) (4)		€	€	€	€
Revenus provenant de biens mobiliers et immobiliers (loyer, fermage, droit d'habitation, etc.) (4)		€	€	€	€
Autres revenus (spécifier origine et montant) (4)		Origine:	Origine:	Origine:	Origine:
		€	€	€	€

(1) Joindre des pièces justificatives officielles des 3 derniers mois renseignant sur le montant brut du revenu respectif (par exemple : 3 dernières fiches de salaire (s'il n'y en a pas : certificat de revenu du Centre Commun de la Sécurité Sociale) – de chômage – de pension ou autres. NB. des extraits bancaires ne sont pas suffisants).

(2) Joindre une copie du dernier courrier émis par le Fonds National de Solidarité lors de l'évaluation de cette prestation avec le calcul et le décompte annexés à ce courrier.

(3) Joindre des pièces justificatives récentes sur le montant du terme courant de la pension alimentaire perçue avec la preuve de la perception des 3 derniers mois, sinon attestation sur l'honneur quant à l'absence de perception d'une pension alimentaire par le ménage.

(4) Joindre une pièce justificative.

C.2 DÉPENSES DU MÉNAGE

Le ménage est-il locataire ?	Non	Oui (5)	Montant mensuel du loyer	€
Le ménage paie-t-il une pension alimentaire ?	Non	Oui (6)	Montant mensuel	€
Le ménage rembourse-t-il un prêt immobilier ?	Non	Oui (7)	Montant mensuel	€
Bénéficiez-vous d'une procédure de règlement collectif des dettes telle que visée à l'article 1er de la loi du 8 janvier 2013 sur le surendettement ?	Non	Oui (8)	Depuis quand ?	Date

- (5) Joindre une copie du contrat de bail du ménage et les quittances du loyer des 3 derniers mois.
- (6) Joindre une pièce attestant le paiement de la pension alimentaire des 3 derniers mois (par exemple : extrait bancaire) et le montant du terme courant de la pension alimentaire payée.
- (7) Joindre une pièce justificative.
- (8) Joindre une copie de la décision d'admission.

D. REMBOURSEMENT DES FRAIS À COUVRIR PAR L'ASSISTANCE JUDICIAIRE

Avez-vous souscrit une assurance protection juridique ?	Non	Oui (9)	Nom de l'assureur	
Êtes-vous affilié à un syndicat, à l'Union luxembourgeoise des Consommateurs, ou autre ?	Non	Oui (10)	Précisez le nom	
			Depuis quand?	Date

- (9) Joindre une copie du contrat.
- (10) Joindre une pièce justificative.

E. LITIGE OU PROBLÈME POUR LEQUEL L'ASSISTANCE JUDICIAIRE EST DEMANDÉE

E.1 OBJET (COCHER LA CASE CORRESPONDANTE !)

Il faut introduire UNE DEMANDE d'assistance judiciaire POUR CHAQUE AFFAIRE !



☐

Bail à loyer

☐

Divorce

☐

Violence domestique - Procédure civile (mesure d'expulsion,prolongation mesure d'expulsion)

Violence domestique - Procédure pénale - Notice du Parquet : Not. :

Protection de la jeunesse

Droit de garde, droit de visite et d'hébergement et/ou pension alimentaire pour le(s) enfant(s)

Droit de la famille

Pension alimentaire personnelle

Civil

Droit commercial

(NB: Aucune assistance judiciaire ne sera accordée à un commerçant pour des affaires relevant de son commerce! Article 14 de la loi du 7 août 2023 portant organisation de l'assistance judiciaire et portant abrogation de l'article 37-1 de la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat)

Droit du travail

Droit pénal

Notice du Parquet : Not. :

Contravention (Tribunal de police)

Délit (Chambre correctionnelle)

Crime (Chambre criminelle)

E.7 PARTIE ADVERSE

Nom			
Prénom			
Date de naissance			
Numéro et rue			
Code postal		Localité	
Relation avec le demandeur			

E.8 AVOCAT / NOTAIRE / HUISSIER DE JUSTICE

Je suis assisté(e) par un avocat :

• Oui	Nom de l'avocat			
	Étude de l'avocat			
	Adresse de l'avocat			
	Assisté(e) dans cette affaire depuis le			
	L'avocat est-il au courant de la demande d'assistance judiciaire ?	Oui	Non*	
	L'avocat est-il d'accord avec la demande d'assistance judiciaire ?	Oui	Non*	
	Avez-vous été assisté(e) par un autre avocat pour cette affaire ?	Oui / Nom de l'avocat :		
		De quelle date à quelle date ?		
		Non		
		Nom de l'avocat à désigner pour la défense de vos intérêts sous bénéfice de l'assistance judiciaire en cas d'admission **		
• Non	Avez-vous une préférence pour un avocat ?			
	Oui	Nom de l'avocat		
		Étude de l'avocat		
		Adresse de l'avocat		
	Non (en cas d'admission, un avocat vous sera désigné par le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats)			

Je suis assisté(e) par un notaire / huissier de justice :

• Oui	Nom du notaire / huissier de justice			
	Adresse			
• Non				

* Il convient d'informer l'avocat que vous demandez le bénéfice de l'assistance judiciaire. Les avocats restent libres d'accepter ou non un mandat sous le couvert de l'assistance judiciaire.

** Il ne vous sera possible de **demandeur qu'un seul changement d'avocat** pour cette affaire (article 25 alinéa 2 de la loi du 7 août 2023 portant organisation de l'assistance judiciaire et portant abrogation de l'article 37-1 de la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat).

ÊTES-VOUS DÉJÀ BÉNÉFICIAIRE D'UNE ASSISTANCE JUDICIAIRE ?

☐ Non	
☐ Oui	Depuis quand ?
	Références de l'accord de l'assistance judiciaire :
	Nom de l'avocat

PERSONNE AYANT REMPLI LA DEMANDE D'ASSISTANCE JUDICIAIRE

Nom	
Prénom	
Organisme, établissement, étude d'avocat, etc.	
Téléphone	
E-mail	

Par la présente, je demande l'assistance judiciaire avec effet au _____ (date) conformément à la loi du 7 août 2023 portant organisation de l'assistance judiciaire et portant abrogation de l'article 37-1 de la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat et déclare ne pas être en droit d'obtenir d'un tiers à titre quelconque le remboursement des frais d'avocats et autres.

Je certifie que les informations contenues dans ce formulaire sont véridiques, exactes et complètes.

Je reconnais par ma signature être informé(e) que de fausses déclarations et/ou informations peuvent m'exposer à d'éventuelles poursuites pénales (article 496-1 du Code Pénal) et qu'un retrait du bénéfice de l'assistance judiciaire pourra être prononcé conformément à l'article 42 de la loi du 7 août 2023 portant organisation de l'assistance judiciaire et portant abrogation de l'article 37-1 de la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat, qui dispose que :

« Le bâtonnier retire le bénéfice de l'assistance judiciaire attribuée au requérant, même après l'instance ou l'accomplissement des actes pour lesquels il a été accordé, si ce bénéfice a été obtenu à l'aide de déclarations ou au vu de pièces inexactes.

Le bâtonnier peut retirer le bénéfice de l'assistance judiciaire s'il survient au bénéficiaire pendant cette instance ou pendant l'accomplissement de ces actes ou comme résultant de ceux-ci des ressources telles que si elles avaient existé au jour de la demande d'assistance judiciaire, celle-ci n'aurait pas été accordée. Tout changement de cette nature doit être déclaré au bâtonnier par le bénéficiaire, ou par l'avocat commis dans les cas prévus aux articles 20 à 30.

Le bâtonnier peut également retirer le bénéfice de l'assistance judiciaire en cas de refus ou d'absence de réaction du bénéficiaire de l'assistance judiciaire dans un délai d'un mois à partir du jour de la notification au bénéficiaire du courrier recommandé par lequel il est mis en demeure de donner suite aux demandes du bâtonnier l'invitant à actualiser sa situation financière.

Le bâtonnier retire encore le bénéfice de l'assistance judiciaire lorsque le demandeur visé à l'article 2, paragraphe 7, ne s'est pas constitué partie civile ou n'a pas déposé de copie de la constitution de partie civile endéans le délai prévu à l'article 23.

En cas d'admission à l'assistance judiciaire d'un bénéficiaire d'une procédure de règlement collectif des dettes, le bénéfice de l'assistance judiciaire peut être retiré par le bâtonnier en cas de révocation de la décision d'admissibilité ou du plan de règlement conventionnel ou de redressement judiciaire ou du jugement d'ouverture de la procédure de rétablissement personnel conformément à l'article 44 de la loi du 8 janvier 2013 sur le surendettement ou en cas d'achèvement de la procédure de règlement collectif des dettes.

Toute révocation et tout achèvement au sens de l'alinéa cinq doit être déclaré au bâtonnier par le bénéficiaire, ou par l'avocat commis dans les cas prévus aux articles 20 à 30.

Le retrait rend immédiatement exigibles contre le bénéficiaire les frais, droits, honoraires, indemnités, redevances, émoluments, consignations et avances de toute nature dont il a déjà bénéficié.

La décision du bâtonnier prononçant le retrait est immédiatement communiquée au ministre de la Justice. L'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA est chargée de procéder au recouvrement auprès du bénéficiaire des montants qui ont été décaissés par l'État. »

Protection des données à caractère personnel :

Les données à caractère personnel communiquées dans le cadre de la présente demande d'assistance judiciaire sont traitées par l'Ordre des Avocats du Barreau territorialement compétent, en leur qualité de responsable du traitement, représenté par les Bâtonniers actuellement en fonction (le « **Responsable du traitement** »). Les données à caractère personnel ou les « **données personnelles** » désignent toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable.

Le traitement des données est effectué dans le respect des dispositions du règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« **RGDP** »), ainsi que de la loi du 1er août 2018 portant organisation de la Commission nationale pour la protection des données et mise en oeuvre du RGPD (ci-après les « **Lois sur la protection des données personnelles** »).

Vous pouvez, à votre discrétion, refuser de communiquer vos données personnelles au Responsable du traitement. Toutefois, dans ce cas, le Responsable du traitement peut rejeter votre demande d'assistance judiciaire si ces données sont nécessaires à l'accord de l'assistance judiciaire et à votre défense en justice.

Le traitement effectué est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont le Responsable du traitement est investi en vertu de la loi du 7 août 2023 portant organisation de l'assistance judiciaire et portant abrogation de l'article 37-1 de la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat.

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire, ainsi que celles nécessaires au traitement de la demande, ne peuvent servir à d'autres finalités que la gestion et le contrôle par le Barreau de Luxembourg et/ou de Diekirch relatives aux demandes d'assistance judiciaire et à leur suivi.

Le traitement de vos données personnelles fait l'objet d'un traitement afin de mener à bien votre demande et il est effectué dans le respect des dispositions légales auxquelles le Responsable du traitement est soumis.

Les données personnelles et informations sont conservées pour la durée nécessaire à la réalisation des finalités du traitement. Une fois que le Responsable de traitement n'a plus besoin des données personnelles aux fins pour lesquelles elles ont été collectées, il les détruira en toute sécurité conformément aux Lois sur la protection des données personnelles. Dans certaines circonstances, les données personnelles peuvent être rendues anonymes de sorte qu'elles ne puissent plus être associées à vous, auquel cas elles ne constituent plus des données personnelles et peuvent être conservées pendant une durée illimitée.

Le Responsable du traitement peut transmettre les données personnelles à des autres personnes ou entités (les « **Destinataires** »), lesquels, dans le contexte des finalités mentionnées ci-dessus sont les administrations et entités suivantes :

- Le Ministère de la Justice ;
- Les autorités judiciaires et administratives ;
- Les avocats en charge du dossier ;
- Nos sous-traitants chargés de l'infrastructure informatique : Post Luxembourg et Charles Kieffer Group ;
- La Chambre des Huissiers de Justice ;
- La Chambre des Notaires.

Les Destinataires des données personnelles sont situés au Luxembourg et ne traiteront vos données que dans la mesure nécessaire à l'exécution de leurs missions respectives, et dans le respect des Lois sur la protection des données.

Suivant les conditions prévues par les Lois sur la protection des données personnelles, vous aviez les suivants droits :

- a) **le droit d'accès à vos données personnelles**, c'est-à-dire, d'obtenir du responsable du traitement la confirmation que vos données personnelles sont ou ne sont pas traitées et, le cas échéant, l'accès à ces données ;
- b) **le droit de rectification**, c'est-à-dire le droit d'obtenir du responsable du traitement, dans les meilleurs délais, la rectification de vos données à caractère personnel qui sont inexactes. Compte tenu des finalités du traitement, vous avez le droit de faire compléter les données à caractère personnel incomplètes, y compris en fournissant une déclaration complémentaire ;
- c) le cas échéant **de demander l'effacement des informations vous concernant** : d'obtenir du Responsable du traitement l'effacement des données personnelles vous concernant sans retard injustifié. Le Responsable du traitement a l'obligation d'effacer les Données Personnelles sans retard injustifié, sauf dans certains scénarios limités énoncés dans le RGPD ;
- d) **le droit de vous opposer au traitement des données** : de s'opposer, pour des raisons tenant à votre situation particulière, à tout moment, au traitement de vos données personnelles qui est fondé sur l'exécution d'une mission d'intérêt public ou sur les intérêts légitimes poursuivis par le responsable du traitement ou par un tiers. Le Responsable du traitement ne traitera plus les données personnelles, à moins qu'il ne démontre l'existence des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur les intérêts et les droits et libertés de la Personne concernée, ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice ;
- e) **demande la portabilité de vos données personnelles** : de recevoir les données personnelles vous concernant et que vous aviez fournies à un Responsable du traitement, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, et le droit de transmettre ces données à un autre responsable du traitement sans entrave de la part du Responsable du traitement auquel les données personnelles ont été fournies, lorsque (i) le traitement est basé sur le consentement ou sur un contrat et (ii) le traitement est effectué à l'aide de moyens automatisés ; et
- f) le cas échéant **de retirer votre consentement à tout moment**. Cependant, en cas de retrait de votre consentement, nous ne serons plus en mesure de traiter votre demande dans la mesure où il s'agit de données indispensables au traitement et au suivi de celle-ci. En outre, le retrait du consentement n'affecte pas la légalité du traitement fondé sur le consentement avant son retrait.

Si vous souhaitez exercer les droits susmentionnés, obtenir communication de vos informations ou recevoir tout renseignement complémentaire à ce sujet, veuillez-vous adresser au Barreau de Luxembourg : 2A Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg ou au Barreau de Diekirch : B.P 68, L-9202 Diekirch, ou par courrier électronique à l'adresse dpo@barreau.lu (cette adresse est à utiliser uniquement en matière de protection des données à caractère personnel et non pas pour joindre le service de l'assistance judiciaire) pour le Barreau de Luxembourg ou info.diekirch@barreau.lu pour le Barreau de Diekirch. Votre demande sera traitée dans les meilleurs délais.

Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale pour la protection des données ayant son siège à 15, Boulevard du Jazz, L-4370 Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

Avec le dépôt de cette demande auprès du Barreau de Luxembourg ou de Diekirch, je reconnais avoir été informé(e) que mes données personnelles soient traitées dans le cadre de ma demande d'assistance judiciaire et de son suivi et que ma demande d'assistance judiciaire avec les documents annexés est susceptible d'être communiquée aux Destinataires telles que à l'avocat(e) choisi(e) ou désigné(e).

(Lieu), le

(Date)

Signature du demandeur

Le présent formulaire est à envoyer, **selon votre domicile**, à :

Si vous habitez dans l'arrondissement judiciaire de Luxembourg :

Ordre des Avocats du Barreau de Luxembourg
Service de l'Assistance judiciaire
45, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg

Les lundis et jeudis de 9h30 à 11h30, une personne sera à votre disposition pour répondre à vos questions.

Si vous habitez dans l'arrondissement judiciaire de Diekirch :

Ordre des Avocats du Barreau de Diekirch
Service de l'Assistance judiciaire
B.P. 68
L-9201 Diekirch

Arrondissement judiciaire de Luxembourg

Capellen :

Bascharage, Clemency, Dippach, Garnich, Hobscheid, Kehlen, Koerich, Kopstal, Mamer, Septfontaines, Steinfort.

Esch-sur-Alzette :

Bettembourg, Differdange, Dudelange, Esch-sur-Alzette, Frisange, Kayl, Leudelange, Mondercange, Pétange, Reckange, Roeser, Rumelange, Sanem, Schiffflange.

Grevenmacher :

Betzdorf, Biwer, Flaxweiler, Grevenmacher, Junglinster, Manternach, Mertert, Rodenbourg, Wormeldange.

Luxembourg :

Bertrange, Contern, Hesperange, Luxembourg, Niederanven, Sandweiler, Schuttrange, Steinsel, Strassen, Weiler-la-Tour, Walferdange.

Mersch :

Berg, Bissen, Boevange, Fischbach, Heffingen, Larochette, Lintgen, Lorentzweiler, Mersch, Nommern, Tuntange.

Remich :

Bous, Burmerange, Dalheim, Lenningen, Mondorf-les-Bains, Remerschen, Remich, Stadtbredimus, Waldbredimus, Wellenstein.

Arrondissement judiciaire de Diekirch

Clervaux :

Clervaux, Constum, Heinerscheid, Hosingen, Munshausen, Troisvierges, Weiswampach, Wincrange.

Diekirch :

Bastendorf, Bettendorf, Bourscheid, Diekirch, Ermsdorf, Erpeldange, Ettelbruck, Feulen, Hoscheid, Medernach, Mertzig, Reisdorf, Schieren.

Echternach :

Beaufort, Bech, Berdorf, Consdorf, Echternach, Mompach, Rosport, Waldbillig.

Redange :

Beckerich, Bettborn, Ell, Grosbous, Rambrouch, Redange, Saeul, Useldange, Vichten, Wahl.

Vianden :

Fouhren, Putscheid, Vianden.

Wiltz :

Boulaide, Esch-sur-Sûre, Eschweiler, Goesdorf, Harlange, Heiderscheid, Kautenbach, Mecher, Neunhausen, Wiltz, Wilwerwiltz, Winseler.

DOCUMENTS À JOINDRE À LA DEMANDE D'ASSISTANCE JUDICIAIRE

ATTENTION : AUCUNE DEMANDE D'ASSISTANCE JUDICIAIRE NE PEUT ÊTRE TRAITÉE UTILEMENT SI LE FORMULAIRE N'EST PAS REMPLI ET SI LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES NE SONT PAS JOINTS !

IL CONVIENT DE JOINDRE A LA PRESENTE DEMANDE UNIQUEMENT DES DOCUMENTS DEMANDÉS OU NÉCESSAIRES A L'ÉTABLISSEMENT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE VOTRE MÉNAGE ET RELATIF A L'AFFAIRE POUR LAQUELLE LE BÉNÉFICE DE L'ASSISTANCE JUDICIAIRE EST DEMANDÉ.

A. PIÈCES À JOINDRE À TOUTE DEMANDE D'ASSISTANCE JUDICIAIRE

Pour que votre demande d'assistance judiciaire puisse être traitée, il convient de remplir le formulaire de demande d'assistance judiciaire complètement et de joindre les documents suivants :

- Copie de la pièce d'identité ;
- Certificat d'affiliation du Centre Commun de la Sécurité Sociale de chaque membre du ménage ;
- Revenu mensuel de chaque membre du ménage : fiches de salaire (s'il n'y en a pas : certificat de revenu du Centre Commun de la Sécurité Sociale) – de chômage – de pension ou autres des 3 derniers mois indiquant les **montants bruts** (NB. Des extraits bancaires ne sont pas suffisants) ;
- Les personnes bénéficiant d'une prestation de la part du Fonds National de Solidarité : une copie du dernier courrier émis par le Fonds National de Solidarité lors de l'évaluation de cette prestation avec le calcul et le décompte annexés à ce courrier ;
- Pension alimentaire :
 - Bénéficiaire : pièces justificatives récentes sur le montant du terme courant de la pension alimentaire perçue avec la preuve de la perception des 3 derniers mois, sinon attestation sur l'honneur quant à l'absence de perception d'une pension alimentaire par le ménage ;
 - Débiteur : pièces justificatives attestant le paiement de la pension alimentaire des 3 derniers mois et le montant du terme courant de la pension alimentaire payée ;
- Certificat de propriété de chaque membre du ménage ;
- Pièce justificative des immeubles situés à l'étranger ;
- Pièce justificative des biens mobiliers (argent liquide, épargne, actions, obligations, titres, etc.) ;
- Pièce attestant des revenus provenant de biens mobiliers et immobiliers (loyer, fermage, droit d'habitation, etc.) ;
- Pièce justificative de tout autre revenu ;
- Copie de la décision d'admission à une procédure de règlement collectif des dettes telle que visée à l'article 1er de la loi du 8 janvier 2013 sur le surendettement ;
- Logement :
 - si le ménage est locataire : copie du contrat de bail du ménage et quittances du loyer des 3 derniers mois ;
 - si le ménage rembourse un prêt immobilier : pièce justificative ;
- Copie du contrat d'assurance protection juridique ;
- Pièce justificative de l'affiliation à un syndicat, à l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs, ou autre ;
- Pièces concernant l'affaire pour laquelle le bénéfice de l'assistance judiciaire est demandé.

SAUF, SI VOUS ÊTES :

B. DÉTENU(E)

Vous devez joindre à votre demande :

- Certificat de détention ;
- Si vous avez un (des) revenu(s) ou/et des propriétés mobilières ou immobilières : pièces justificatives relatives à votre (vos) revenu(s) brut(s) ou/et des propriétés mobilières ou immobilières ;
- Pièces concernant l'affaire pour laquelle le bénéfice de l'assistance judiciaire est demandé.

et remplir les points A. et E. (1 à 8) de ce formulaire, **SAUF** si vous avez un (des) revenu(s) ou/et des propriétés mobilières ou immobilières. Dans ce cas, il convient de les renseigner sur le formulaire.

C. DEMANDEUR DE PROTECTION INTERNATIONALE

Vous devez joindre à votre demande :

- Copie de la pièce d'identité (si vous en avez une) ;
- Attestation de dépôt d'une demande de protection internationale pour chaque personne concernée par la demande ;
- Si vous avez un (des) revenu(s) ou/et des propriétés mobilières ou immobilières : pièces justificatives relatives à votre (vos) revenu(s) brut(s) ou/et des propriétés mobilières ou immobilières ;
- Pièces concernant l'affaire pour laquelle le bénéfice de l'assistance judiciaire est demandé.

et remplir les points A. et E. (1 à 8) de ce formulaire, **SAUF** si vous avez un (des) revenu(s) ou/et des propriétés mobilières ou immobilières. Dans ce cas, il convient de les renseigner sur le formulaire.